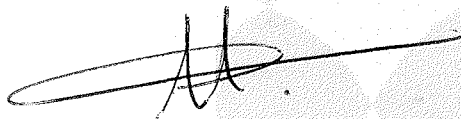


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NARBONNE - 1104 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/05/2026 - 1319 - 2021 B 00280 - 898 756 309 - A TOUT CARRELAGE

Comptes annuels
certifiés sincères et vérifiables



TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NARBONNE
Reçu le 20 MAI 2026
GREFFE

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

EURL A TOUT CARRELAGE

5 rue des artisans
11200 CANET D'AUDE
APE : 4333Z-
Siret : 89875630900016



Cabinet Jean-François BEL

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de MONTPELLIER

Jean-François BEL
Commissaire aux Comptes

04000 MONTPELLIER

Tél. 0411931450

Fax. 0467024526

Email : expert.comptable@cabinet-bel.com

Web : <http://cabinet-bel.com>

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10



COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Comptes annuels

EURL A TOUT CARRELAGE



Cabinet Jean-François BEL

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/03/2023	Net 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 500	1 875	625	1 875
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 500	1 875	625	1 875
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 805		1 805	1 878
En-cours de production (biens et services)	5 100		5 100	4 200
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 838		2 838	11 555
Autres créances	4 363		4 363	1 307
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 514		4 514	295
Charges constatées d'avance (3)				3 985
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 620		18 620	23 220
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	21 120	1 875	19 245	25 095

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 424	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	126	-2 424
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 702	2 576
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		97
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 951	1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 746	14 140
Dettes fiscales et sociales	5 847	8 281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	16 543	22 519
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	19 245	25 095

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

16 543

22 519

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

97

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/03/2023	31/03/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	120 767		120 767	77 564
Chiffre d'affaires net	120 767		120 767	77 564
Production stockée			900	4 200
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			24	1
Total produits d'exploitation (I)			121 692	81 764
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			27 586	16 110
Variations de stock			73	-1 878
Autres achats et charges externes (a)			29 272	17 487
Impôts, taxes et versements assimilés			3 423	2 590
Salaires et traitements			34 342	32 369
Charges sociales			21 689	14 341
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 250	625
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 322	1 201
Total charges d'exploitation (II)			118 958	82 846
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 733	-1 081
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 608	1 343
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 608	1 343
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 608	-1 343
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			126	-2 424

Compte de résultat (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	121 692	81 764
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	121 566	84 188
BENEFICE OU PERTE	126	-2 424
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	5 502	2 751
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe

EURL A TOUT CARRELAGE



Cabinet Jean-François BEL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A TOUT CARRELAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 19 245 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 126 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 500			2 500
Immobilisations financières				
Total	2 500			2 500
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	625	1 250		1 875
Immobilisations financières				
Total	625	1 250		1 875
ACTIF NET				625

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 201 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 838	2 838	
Autres	4 363	4 363	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	7 201	7 201	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 0,00 euros décomposé en 0 titres d'une valeur nominale de 0,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 543 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 746	4 746		
Dettes fiscales et sociales	5 847	5 847		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 951	5 951		
Produits constatés d'avance				
Total	16 543	16 543		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 5 951

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

A TOUT CARRELAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 5 Rue des Artisans

11200 CANET D'AUDE

898 756 309 RCS NARBONNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 30 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 septembre,

A 17 heures 30,

Le soussigné Frédéric CARMONA, associé unique de la société A TOUT CARRELAGE, société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 euros.

1. a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Frédéric CARMONA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération des fonctions de gérance de l'associé unique,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2023, tels qu'ils

FC

lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 126 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 euros

Solde	126 euros

En totalité imputé au compte "report à nouveau" pour un montant de 126 €.

Ainsi, le compte "report à nouveau" s'élèvera à -2 298 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 2 702 €.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte du travail qu'il réalise dans la société en exclusivité, s'immisçant dans sa gestion, prospection de clientèle et fonctionnement de l'activité. A ce titre, il est décidé de lui attribuer une rémunération annuelle maximale de 19 500 euros, soit 1 625 euros par mois, et ce, à compter du 1^{er} avril 2023. Les cotisations sociales de travailleur non salarié de la gérance, dues au titre de cette rémunération seront prises en charge par la société, ainsi que toutes les cotisations facultatives de santé, prévoyance et retraite souscrites par contrat « loi Madelin ».

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacements et de représentation.

CINQUIEME DECISION

FC

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Frédéric CARMONA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes that form the letters 'FC'.

A TOUT CARRELAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 5 Rue des Artisans

11200 CANET D'AUDE

898 756 309 RCS NARBONNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2023

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 126 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 euros

Solde	126 euros

En totalité imputé au compte "report à nouveau" pour un montant de 126 €.

Ainsi, le compte "report à nouveau" s'élèvera à -2 298 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 2 702 €.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

